

PROCÈS-VERBAL CPD N° 2
DU 10 MARS 2026
En visioconférence

Présidence

Christine NUISSIER

Présents

Michel MARLE – Frédéric DEPIESSE – André BENHENNA – Lucile GOVAÈRE
Nathalie LE RU – Jacques TUFFIÈRE – Florian TAILLEZ – Martine PRÉVOST
Florence PARIS – Raymonde BELLEVÈGUE – Catherine BRIU – Laurence BILLY

Présents (référénts régionaux)

Isabelle CHARON – Jean SALOME – Patrick JULIEN – Michel LETOQUEUX
Aymeric BRASSEUR – Michel HUERTAS – Martine CHORVOT – Zoé FIRMIN
Jean-Luc DAGOUMEL

Invités

Bradley BELO (Juriste – référent éthique et intégrité)

Excusés

David HOAREAU - Jean-Louis LAPORTE – Gérard LATERRASSE

- Début de la réunion : 18h34 -

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL CPD N°1 DU 12 JANVIER 2026

Le procès-verbal de la précédente réunion a été validé à l'unanimité par les membres du CPD présents.

2. POINTS D'ACTUALITÉ

Frédéric DEPIESSE a assisté au Comité directeur de la FFA le 30 janvier 2026.

A propos des manifestations qui se sont déroulées au début de l'année 2026, le CPD précise que des contrôles ont eu lieu au cours des compétitions dans le cadre du Meeting Indoor de Paris Bercy, à Liévin et Clermont-Ferrand. Deux situations particulières ont été évoquées.

Le CPD indique qu'une quarantaine de contrôles ont eu lieu lors des Championnats de France de Cross-Country à Carhaix, les 7 et 8 mars 2026. Le CPD tient à féliciter l'organisation mais un incident s'est produit lorsqu'un préleveur a été écarté au niveau de la ligne d'arrivée. Un membre du CPD est alors intervenu pour rappeler les obligations qui pèsent sur l'ensemble des parties en cas de contrôle diligenté par l'AFLD. Le CPD insiste sur le fait que **l'ensemble des dispositions portant sur les contrôles antidopage doivent être expliquées à l'organisateur, lequel aura ensuite la charge de relayer l'information auprès de ses bénévoles, lors des réunions techniques de cadrage effectuées en amont de la compétition.**

S'agissant des **éventuels problèmes rencontrés au cours des contrôles**, il est rappelé que ceux-ci doivent être impérativement **répertoriés sur les rapports** prévus à cet effet.

En cas de records de France, un contrôle antidopage doit être réalisé dans les 72h (informations sur le web FFA), afin d'acter la validation de celui-ci. Le **CPD** se tient à disposition, y compris les week-ends avec **un système de permanence téléphonique** afin de guider au mieux les athlètes, sur le territoire national. **Ainsi, il est préconisé à l'athlète ayant réalisé une performance à l'étranger, de revenir en France afin de se soumettre à un contrôle antidopage homologué, dans les 72h suivant le record enregistré.** Cette information sera précisée auprès des athlètes de haut niveau de notre fédération.

Une session de sensibilisation (plus de 4 dates) auprès **des délégués fédéraux, experts et secrétaires de Ligue est actuellement organisée**, en visioconférence, afin d'assurer une information fiable des processus et organisation sur le terrain lors de contrôles antidopage. La première session du 20 février 2026, a réuni 54 personnes, la seconde du 9 mars, avec 64 personnes a été un franc succès. A l'issue de ces présences, des attestations sont générées sur l'espace adhérent du SI-FFA Acteur. Nous renouvelons nos remerciements auprès des référents régionaux pour leur mobilisation et communication auprès de leur équipe.

3. ACTUALITÉ SUR LA POLITIQUE FÉDÉRALE DE PRÉVENTION DU DOPAGE ET DES CONDUITES DOPANTES

Les avancées de la politique fédérale de prévention du dopage et des conduites dopantes sont présentées au CPD et aux référents régionaux :

- Un audit a été lancé auprès des responsables des pôles Espoirs et France afin d'étudier la faisabilité de mettre en place des actions d'éducation.
- Après plusieurs réunions, un groupe de travail portant sur la tenue d'un stand mobile lors des Championnats de France-Avenir (du 16 au 19 juillet) a rendu une première version du projet. Une prise de contact auprès l'AFLD sur sa faisabilité et un possible financement par le Fonds de dotation « Pour un sport propre » de l'AFLD et du Crédit Mutuel est en cours.
- Un webinaire portant sur les obligations de localisation des sportifs des groupes cible et de contrôle a été effectué au cours du mois de février.
- L'AFLD interviendra à Eaubonne, lors d'un stage de jeunes athlètes organisé du 28 mars au 03 avril 2026.

4. ÉTAT DES LIEUX MENSUELS DES FORMATIONS DISPENSEES PAR L'OFA

Bilan des diplômes obtenus pour la filière antidopage

Mois	01/26		02/26		Totaux
Sexes	F	H	F	H	Cumul
Escortes ADE	4	4	32	25	65 ADE
Délégués ADDF	2	9	3	6	20 ADDF
Délégués ADDN	0	0	0	0	0 ADDN
Total/mois	6	13	35	31	
Totaux	19		66		85

Pourcentage parité Femmes / Hommes formation antidopage en 2026								
Sexe	Escortes ADE		Délégués ADDF		Délégués ADDN		Cumul et %	
F	36	55,4 %	5	25 %	0	- %	41	48,2 %
H	29	44,6 %	15	75 %	0	- %	44	51,8 %
Totaux	65		20		0		85	

L'ensemble de la documentation concernant les contrôles antidopage, a été révisée et est publiée sur le site internet de la FFA.

<https://www.athle.fr/contenu/lutte-anti-dopage-documents-et-procedures/6968#>

Pour parfaire cette communication, le Comité Prévention Dopage rappelle qu'un délai d'un an est nécessaire entre l'obtention de la certification d'escorte et celle de délégué fédéral. Il est également précisé qu'une évolution du parcours de la filière antidopage est envisagée pour le mois de septembre 2026 et qu'à cet effet, il y aura une fusion entre les modules 139 et 165.

5. RETOURS D'EXPÉRIENCES / QUESTIONS DIVERSES

La question de la présence de préleveurs aux Antilles avait été soulevée auprès du CPD. L'AFLD devrait nous apporter des éléments de réponse.

Un référent s'interroge sur l'absence de contrôle pour certaines disciplines (marche nordique et marche athlétique). Sur ce point, le CPD rappelle que seul l'AFLD dispose de la capacité à diligenter des contrôles sur les manifestations.

Certains bénévoles FFA sont sollicités pour intervenir sur des compétitions d'athlètes handisport. Le CPD rappelle que tout agissement de personne qualifiée par la FFA, entraînerait la responsabilité de la FFA en cas de problème. La particularité de certains handicaps augmente les possibilités de vice de forme, ainsi, le préleveur est le seul à maîtriser ce type de contrôle. Sauf collaboration conventionnée par écrit entre les deux fédérations, aucune intervention, ne doit être réalisée par l'équipe antidopage de la FFA.

La question des personnes titulaires d'un diplôme fédéral mais qui ne souhaitent plus exercer a été soulevée. Sur ce point, le CPD rappelle qu'un diplôme est acquis à vie mais que toute personne ayant souhaité se retirer un temps de ses fonctions peut bien réactiver sa qualité ultérieurement. Le Comité Prévention Dopage indique que des campagnes de relance seront effectuées afin de sonder toutes les personnes en charge d'une mission antidopage.

6. PROCHAINE RÉUNION

La réunion suivante, en visioconférence, avec les membres du CPD et les référents régionaux est fixée le mardi 26 mai 2026 à 18h30.

- Fin de la réunion : 20h13 -



Nathalie LE RU
SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Christine NUISSIER
PRÉSIDENTE DU CPD